

## **Le statut de la reference dans les discours scientifique et techniques**

**Mercedes EURREUTIA CAVERO**  
**Universidad de Alicante**

### **Como citar este artículo:**

EURREUTIA CAVERO, Mercedes (2005) «Le statut de la reference dans les discours scientifiques et techniques», en ROMANA GARCÍA, María Luisa [ed.] *II AIETI. Actas del II Congreso Internacional de la Asociación Ibérica de Estudios de Traducción e Interpretación. Madrid, 9-11 de febrero de 2005*. Madrid: AIETI, pp. 750-759. ISBN 84-8468-151-3. Versión electrónica disponible en la web de la AIETI: <[http://www.aieti.eu/pubs/actas/II/AIETI\\_2\\_MEC\\_Statut.pdf](http://www.aieti.eu/pubs/actas/II/AIETI_2_MEC_Statut.pdf)>.

## LE STATUT DE LA REFERENCE DANS LES DISCOURS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Eurrutia Cavero, Mercedes  
Universidad de Alicante

Les discours techno-scientifiques constituent des exemples privilégiés servant à illustrer l'éventuelle influence que la référence exerce sur la construction du sens. C'est pourquoi nous avons choisi ces discours spécialisés comme point de départ de notre étude.

Les énoncés techno-scientifiques se présentent comme des systèmes structurés, qui mettent en relation des cadres théoriques et des faits. On passe d'un énoncé commun à un énoncé techno-scientifique lorsqu'apparaît une relation explicite, qui traduit un rapport entre objets ou phénomènes, lorsqu'on caractérise un invariant au sein d'une transformation. Cette relation abstraite, de nature diverse, peut être traduite par des signifiants très variés, qui en font percevoir des aspects différents, faisant appel à toutes sortes d'images qui constituent des aides à la conceptualisation, mais présentent en même temps des dangers. La dimension linguistique de l'analyse des concepts ne suffit pas lorsqu'on envisage des concepts techno-scientifiques. Une caractéristique se révèle primordiale: le fait que le concept techno-scientifique soit d'abord un outil intellectuel, qui se veut objectivé et qui établit entre des phénomènes une relation suffisamment générale et invariante, pour autoriser la prévision de résultats ou d'effets. Mais, l'histoire de la pensée scientifique montre par contre que la construction des concepts est caractérisée par une succession de rectifications des idées, par une « révolution permanente ». Les concepts ne sont pas statiques, ce sont des outils intellectuels, destinés à résoudre une famille de problèmes, ceux qui caractérisent une discipline. Ils prennent leur sens dans ces situations-problèmes transformant les représentations préexistantes par des ruptures et réorganisations conceptuelles. Face à la science, la technique relève de la *praxis*, la langue devient l'instrument d'une découverte dont l'objet est extérieur à elle-même. Dans l'activité techno-scientifique, les énoncés sont donc en relation avec un *réfèrent empirique*, c'est-à-dire avec le domaine du réel, des faits, avec lequel ils sont en correspondance. Outils intellectuels ou de calcul dans des situations non encore

rencontrées, les énoncés techno-scientifiques sont valables dans un certain domaine empirique; au-delà, une reformulation peut se révéler nécessaire.

Si comme l'explique J. Searle (1983/1985 : 236) « la question fondamentale de la philosophie du langage a toujours été de comprendre comment le langage entre en relation avec le réel », les linguistes ont pendant longtemps fait tout ce qu'ils pouvaient pour contourner les problèmes de référence.

F. de Saussure dans son *Cours de linguistique générale* (1915/1968) exclut le *référent* dans sa représentation biface du *signe linguistique*. Tout ce que l'on pourrait dire de la référence, dans cette optique, c'est qu'il s'agit d'une forme de mise en oeuvre de la langue et donc d'un procédé d'énonciation au sens d'É. Benveniste (1974).

Contrairement à F. de Saussure C. Ogden et I. Richards de même que S. Ullmann présentent des triangles sémiotiques qui ménagent une place au référent.

Aujourd'hui, les linguistes considèrent que l'analyse des phénomènes touchant à la référence constitue un chapitre essentiel de la sémantique et de la pragmatique voire de la syntaxe.

Lors de la présente étude nous nous intéresserons aux actes de dénomination à caractère institutionnel qui, établissant un lien référentiel stable entre un élément du monde et un élément linguistique, témoignent de l'avancée des connaissances et sont susceptibles de participer à la construction et/ou à la modification des représentations verbales du réel et de ce fait à l'enrichissement de la langue.

Partant du constat que le *public non averti* dans le domaine spécialisé concerné (d'après la terminologie de Chr. Durieux, 1998) se heurte fréquemment à l'opacité du discours du spécialiste, on peut se demander si cette difficulté d'appréhension du sens est corrélable à la méconnaissance de l'univers référentiel convoqué ou à un déficit de compétence linguistique ou encore à un fonctionnement sémantique original des unités lexicales constitutives des vocabulaires spécialisés.

L. Guilbert (Guilbert, 1973 : 9) se prononce en faveur de la manière particulière de signifier des termes techno-scientifiques. Dans la même ligne P. Lerat (Lerat, 1995 : 23) considère que : « la double nature des termes brouille les frontières saussuriennes entre linguistique immanente et linguistique externe ». Ces incitations à traiter comme un signe particulier le vocable pourvu du statut de terme trouvent leur justification dans le sentiment d'étrangeté ressenti par tout locuteur non-averti au contact d'énoncés spécialisés qui lui

paraissent simultanément familiers et indéchiffrables. En effet, quel que soit le degré de complexité intellectuelle de l'objet discursif ou de l'univers référentiel actualisé, le public *non-initié* est confronté à des éléments linguistiques connus dont il lui est difficile, voire impossible dans certains cas, de saisir le sens particulier. Ainsi, lorsqu'un médecin explique à un patient *non averti* qu'il souffre d'un *syndrome extrapyramidal* ou d'une *neuropathie périphérique*, il plonge son interlocuteur dans un abîme de perplexité plus grand que s'il s'exprimait dans une langue étrangère. Ce dernier éprouve l'impression d'être en présence d'un système lexical et syntaxique usuel tout en prenant conscience de son incapacité à interpréter l'énoncé. De cette situation paradoxale naît le désir de déterminer la nature de l'obstacle.

Des verbes tels que *couler, gratter, raidir, régler* sont d'usage commun et identifiables en tant que verbes correspondant à des actions ; une analyse morphosémantique permet un décodage approximatif de *mogigraphie, cinématophtalmie, pneumothorax...* ; de leur côté, les noms *accélérateur, araignée, assistant, barrette, carte, clic, menu, puce, souris...* tous les neuf utilisés dans un sens restrictif spécialisé en Informatique ne relèvent pas *a priori* d'un vocabulaire savant. De ce fait, l'hypothèse concernant le rôle opacifiant du recours à une morphologie inusuelle ou à une structure syntaxique atypique ne peut être retenue. Néanmoins dès que l'on tente de combiner syntagmatiquement les sens habituellement associés à chacune de ces unités, dès que l'on examine les contextes, on s'aperçoit, soit grâce à des indices syntaxiques soit à cause de schémas associatifs fondés sur l'expérience, que les vocables usités ne sont pas dotés du sens courant. Si des énoncés tels que *couler l'eau, couler le ciment, couler une bielle...* sont faciles à interpréter par un locuteur francophone, *couler le menu boeuf* demeure énigmatique pour le profane. Le fait que le sens du vocable soit partiellement conditionné par le contexte tend à confirmer que le terme fonctionne comme toute unité lexicale. Dans certains cas comme celui-ci, la difficulté d'accès au sens n'est pas induite par une procédure morphologique complexe ni par une construction syntaxique débridée, et que le cotexte signale la nécessité de se libérer des habitudes associatives préalables concernant le rapport forme/sens ; on a affaire ici à des emplois particuliers d'unités lexicales ordinaires engendrant des acceptions spécifiques. Le récepteur non spécialiste même disposant des données contextuelles et cotextuelles n'est pas toujours capable de saisir le sens de certains termes, par ex. *prendre le vent du boulet* désigne en Médecine « une lésion grave produite par vibration ». L'énoncé paraphrastique pose lui-

même un problème d'interprétation, car il met en évidence un emploi particulier de *vent*. Il est envisageable que ce soit l'importance accordée à l'association du mot *vent au déplacement d'air*, qui nuise à l'appréhension du signifié de puissance, c'est-à-dire que le locuteur *non averti* serait victime de la « séduction » exercée par la tangibilité du référent.

D'après L. Guilbert (1975) la manière de signifier des termes techno-scientifiques implique la priorité du référentiel sur le morphologique. Pour P. Lerat (1995) le terme est une unité lexicale qui ne se distingue des autres mots que par son fonctionnement sémantique, parce que sa définition est conventionnelle. Ces deux points de vue se rejoignent dans la mesure où ils soulignent que la relation établie entre le mot, qui a accédé au statut de terme, et sa définition est davantage conventionnelle que compositionnelle et par là même accordent au lien référentiel une place privilégiée dans le processus de construction du sens. Ces suggestions appellent plusieurs remarques. D'une part il existe en français un certain nombre de mots qui peuvent être ou ne pas être des termes techno-scientifiques (*cuivre, engrais, fer, gaz, pompe, tronc...*) ou avoir un double statut comme *client-serveur, douchette, échantillonnage, fenêtre, messenger, migration, miroir, module, monde, mur coupe-feu, réflecteur, répertoire, souriant, souris...* pour lesquels l'analyse morphologique est par essence non pertinent. Les définitions de ces unités lexicales qui se distinguent des autres par le fait qu'on ne peut leur attribuer une interprétation sémantique conforme à leur structure morphologique, ne sauraient être que conventionnelles, qu'il s'agisse de vocables spécialisés ou de mots ordinaires. Prenons par exemple le mot *souris*, créé en 1964 par l'ingénieur américain Douglas Engelbart dans son laboratoire du *Stanford Research Institute* qui a développé le premier prototype de *souris*. Ainsi surgit la difficulté de définir le sens d'un vocable à valeur dénomminative s'appliquant à un objet concret sans avoir recours à des traits référentiels comme le prouve la définition du *Petit Robert* (1990 : 1845) « boîtier connecté à un terminal ou à un micro-ordinateur, que l'on déplace sur une surface plane afin de désigner un point sur l'écran de visualisation et d'agir sur lui ».

Cette métaphore animalière a été calquée en français et en d'autres langues comme l'espagnol. L'italien, par contre, parle de *taupe* pour désigner ce dispositif de pointage et, en français, depuis quelque temps, la *souris* est également appelée par dérision *mulot*, emploi familier et ironique introduit par les auteurs de l'émission télévisée satirique *Les Guignols de l'info* de Canal + et placé dans la bouche de la marionnette de Chirac. Actuellement, les *souris* se sont multipliées et diversifiées : *souris mécanique, optique, optomécanique, à capteurs*

*rotatifs, à ultrasons, etc.* Cet exemple illustre le problème de la dénomination dans son aspect le plus trivial, puisqu'il s'agit du nom d'un objet tangible et que le mot choisi pour le dénommer est un mot simple. Les unités lexicales utilisées pour désigner ce concept contribuent à mettre en valeur la dimension homonymique de *souris*, laquelle n'est pas assumée d'un point de vue formel par les lexicographes qui ne dégroupent pas l'article consacré à cet item en fonction de l'acception informatique. Ils suggèrent par cette disposition que cette dernière a un lien sémantique avec le sens dit premier (« petit mammifère rongeur dont l'espèce la plus répandue, au pelage gris, cause des dégâts dans les maisons »), ce que l'explication de type étymologique –recours au calque– permet d'occulter provisoirement. Si ce nouvel usage de *souris* est apparu, c'est parce qu'il correspondait à la nécessité de dénommer un nouvel objet, à une stimulation extérieure à la langue. Douglas éprouva le désir de dénommer son instrument *souris* parce que « le fil qui sort de la boîte rappelle la queue de l'animal » alors que « la boîte métallique munie de deux roues disposées à angle droit » ressemblait fort peu à l'animal qui porte ce nom. Il s'agit donc d'un exemple qui démontre l'interaction constante entre univers cognitif, référentiel et linguistique.

Quant au mot *débit* défini par *Le Petit Robert* (Robert, 1990 : 450) comme « compte de sommes dues par une personne à une autre » désigne en Informatique la « quantité d'informations binaires transmises par seconde sur un réseau informatique ou télématique ». En Médecine on parle souvent de *débit cardiaque* avec un sens tout à fait différent.

Un autre mot sert à illustrer cette idée, c'est le mot *miroir* (Robert, 1990: 1207) « objet constitué d'une surface polie qui sert à réfléchir la lumière » est utilisé en Informatique dans le sens de (Otman, 1998: 235) « disque dur de sécurité dont disposent les serveurs de fichiers pour enregistrer en temps réel les données du disque dur maître, afin de suppléer ce dernier en cas de panne. On parle dans ce cas de *technique du miroir* ».

Des exemples apparaissent de façon répétée ; c'est ainsi que le mot *monde* définit comme (Robert, 1990 : 1219) « l'ensemble formé par la Terre et les astres visibles, conçu comme un système organisé » désigne en Informatique (Otman, 1998 : 243) « l'étape d'un jeu vidéo caractérisée par un niveau de difficulté, des décors, des personnages, des énigmes et des épreuves données ». Un même jeu peut comporter jusqu'à une dizaine de mondes : « Rien de plus exaspérant que de se retrouver coincé devant l'énigme du premier tableau, du premier monde d'un jeu décrit par la critique comme facile et plaisant, et pour lequel on a sacrifié plusieurs centaines de francs ». *Le Monde*, 24-25 août 1997.

Nous examinons finalement les définitions fournies (Robert, 1990 : 769) à propos de *fenêtre*. Il paraît difficile d'attribuer un degré de conventionnalité moins important à la définition réputée « ordinaire » : « l'ouverture faite dans un mur, une paroi pour laisser pénétrer l'air et la lumière » qu'à la définition dite « spécialisée », annoncée par la mention du domaine : « 4. Inform. partie de l'écran d'un ordinateur, de forme rectangulaire, à l'intérieur de laquelle se trouvent des informations relatives à une tâche donnée ». Le degré de motivation susceptible d'éclairer la relation entre la forme et les sens, eux-mêmes suggérés par les énoncés définitoires, ne paraît pas plus important dans un cas que dans l'autre. Le concept, désigné par le syntagme « définition conventionnelle », semble donc ne pas s'inscrire dans une problématique strictement linguistique réactivant le débat sur l'arbitraire du signe, mais acquérir de la pertinence dans un cadre énonciatif d'ordre sociologique. R. Martin (Martin, 1990 : 86-87), précisant que « la définition conventionnelle délimite conventionnellement le sens, par nature vague, des mots du langage ordinaire quand ceux-ci sont voués à un usage technique » et opposant ce type de définition à ce qu'il appelle la « définition naturelle » qui serait « descriptive et non pas stipulatoire », confirme le caractère extralinguistique des critères constitutifs de la conventionnalité, dans la mesure où sont pris en considération, comme éléments discriminants, le contexte énonciatif et la visée énonciative. C'est donc en vertu de l'aspect injonctif de l'acte définitoire, lié au statut du définisseur, et éventuellement de la nature des objets définis, et non en fonction des traits sémantiques actualisés par le vocable, qu'on attribuerait la qualité de conventionnelle. Ainsi, les deux définitions de *fenêtre* appartiendraient à cette catégorie bien qu'elles soient descriptives, parce qu'elles sont rédigées par un lexicographe et qu'elles concernent des objets non naturels ; pourtant la première signification de *fenêtre* ne sera pas spontanément classée par un francophone parmi le vocabulaire spécialisé. Sans invalider la dimension conventionnelle, parler de définition institutionnelle permettrait de rendre compte du caractère sociodiscursif de la dénomination terminologique, qui fait généralement l'objet d'un acte de baptême et est accompagnée d'un énoncé définitoire. Cependant, que le monde de promulgation d'un terme diffère de celui d'un néologisme ordinaire n'implique pas que l'unité lexicale spécialisée puisse être étrangère au système linguistique et sémantique en vigueur.

D'autres termes se prêtent à une analyse morphologique compositionnelle. On remarque l'emploi terminologique de mots complexes et construits, pour les uns déjà intégrés

à l'usage ordinaire mais pourvus d'un sens particulier au sein du domaine spécifique concerné tels que *assembleur* construit sur le modèle de *lecteur*, *remorqueur*, *planeur*, etc. à partir de la base verbale *assembl-*, complétée par le suffixe *-eur*), *éditeur* (*édit-* + *-eur*)- ou des mots forgés pour ce même domaine, tels que *interpréteur*. Sans omettre des constructions plus complexes qui, étymologiquement, se présentent comme des mots-valises; c'est le cas par exemple de *progiciel*, *collecticiel*, *didacticiel*, *graticiel*, *lecticiel*, *partagiciel*, *ludiciel* forgé sur *logiciel*, lui-même construit, dans une perspective antonymique, à partir de *matériel*. On peut noter à ce propos, que les termes français en *-iciel* sont souvent dérivés d'adjectifs: *logiciel* (de *logique*), *ludiciel* (de *ludique*), *graticiel* (de *gratuit*)... mais pas toujours : *lecticiel* (de *lecture*), *particiel* (de *partage*)... On ajoutera encore d'autres mots-valise tels que *communautaire* (*communauté* + *informatique*) *domotique*, *télématique*, *bureautique*, *monétique*, *productique*, *robotique*, construits à partir d'*informatique*; *internaute* (*internet* + *astronaute*), *e-cahs* (*electronic* + *cash*), *e-zine* (*electroni* + *magazine*)... Ces exemples montrent que les dénominations techno-scientifiques mettent en œuvre les règles morphosémantiques en vigueur dans l'usage ordinaire : l'*assembleur* assemble, le *tronçonneur* est chargé de la conduite d'une tronçonneuse, le *programmeur* programme, le *sulfateur* sulfate, le *liseur* effectue le lisage, le *bâtitteur* bâtit, l'*aspirateur* aspire, le *perforateur* perfore, le *ludiciel* est un *logiciel* destiné à un jeu, le *didacticiel* un logiciel destiné à l'enseignement, la *bureautique* est une application informatique pour les travaux de bureau, la *monétique* est une application informatique pour les moyens de paiement, etc. Vu que nous sommes ici confrontés à des dénominations, une approche pragmatique nous amène à privilégier la formule : *qu'est-ce qu'un assembleur ?*, aux dépens de l'interrogation plus linguistique : *que signifie assembleur ?*, bien que celle-ci demeure essentielle pour le lexicologue, puisqu'elle suppose l'insertion de l'acceptation spécialisée dans la configuration sémantique du lexème. Un énoncé est fondé sur la motivation et de ce fait relève d'une démarche linguistique « celui ou celle qui assemble » ; quant à la seconde acception, précédée d'une mention du domaine, est une définition qui sans être encyclopédique s'attache à décrire la chose (Otman, 1998: 23) « programme écrit spécialement pour un ordinateur déterminé et qui permet de traduire les instructions mnémoniques en instructions numériques et aussi de les ordonner. » Cet exemple est assez représentatif de l'inscription du vocabulaire informatique au sein du système linguistique, car ce qui distingue l'*assembleur informatique* de l'*assembleur* défini dans un sens général, c'est la nature du référent : dans le premier cas



*assembleur* désigne un outil et dans le second, un être humain. En revanche, les signifiés peuvent être considérés comme identiques puisque tous deux ont pour mission d'*assembler*, que ce soit l'être humain ou le programme ; ce dernier assemblant les instructions mnémoniques aux instructions numériques dans la perspective de substituer les premières secondes.

Le terme techno-scientifique comme toute unité lexicale complexe, n'est pas totalement dépourvu de motivation, mais l'approche morphologique se révèle malgré tout insuffisante tant pour saisir le concept spécifique que pour reconnaître le référent particulier. Le suffixe *-eur* ajouté à une base verbale indique, l'agent qui fait l'action décrite par la base. Ce type de dérivation peut poser un problème de répartition d'emploi dans la mesure où elle peut désigner soit l'instrument soit l'opérateur, ex. *broyeur* (*broyer*), *démarreur* (*démarrer*), *soudeur* (*souder*), *foreur* (*foreur*)... Le *broyeur* est un appareil, mais le *foreur* est un agent humain. Il y en a d'autres tels que *perforateur* qui peuvent désigner soit un agent humain (personne faisant fonctionner une perforatrice) (Robert 1990 : 1402) ou un agent non humain (machine-outil destinée à percer profondément les roches, le sol...). Cette répartition de sens étant fonction de l'usage et de l'évolution des techniques, il faudra signaler à chaque fois dans quelle aire d'emploi se situe le mot. On pourrait donc considérer que ce suffixe est assorti d'un signifié stable au sein duquel la caractérisation référentielle est neutralisée, ce qui tendrait à prouver que la référence est dissociable du sens. Toutefois, les partisans de l'analyse componentielle appréhenderont l'opposition humain/non humain comme un trait sémantique pertinent et non comme un indice référentiel.

Nous interrogeant sur l'efficacité de l'analyse morphologique pour accéder au sens d'un terme, nous aurions pu démontrer également que cette approche est parfois susceptible de se révéler trompeuse. À titre d'exemple, on peut évoquer le mot d'origine savante *bibliothèque* et son dérivé *bibliothécaire*, construits l'un et l'autre sur la base *biblio-* mettant en valeur *livre*. Lorsque ces lexèmes furent intégrés dans le vocabulaire informatique, le lien référentiel au livre dans sa matérialité disparut, *bibliothèque* désignant un ensemble de programmes précompilés mis à la disposition des programmeurs et *bibliothécaire* un programme chargé de la gestion des bibliothèques d'un système d'exploitation. Toutefois demeurent l'idée d'un ensemble de supports d'information ainsi que la relation opérationnelle entre le *bibliothécaire* et la *bibliothèque*. Cela tend à prouver qu'une analyse

morphosémantique d'un terme peut contribuer à l'appréhension du signifié si l'on se dégage du lien référentiel initial, comme pour tout emploi dit métaphorique d'un mot usuel.

Peut-on, dès lors, envisager que, conformément aux propos de L. Guilbert (1975), la manière de signifier d'un terme implique une priorité référentielle, ou doit-on considérer que, plus précisément, c'est la manière de définir qui donne une priorité à la dimension référentielle, elle-même motivée par le souci de faciliter l'identification de ce dont il s'agit, condition nécessaire à l'exécution d'une consigne. Le problème d'incompréhension du message n'est pas nécessairement lié à la difficulté d'associer un référent, mais à l'impossibilité d'identifier, parmi ceux dont il disposait, celui qui convient, surtout quand on ignore son existence.

L'examen des discours techno-scientifiques favorise la mise au jour de deux processus distincts et interactifs : la construction de la dénomination qui s'inscrit dans un cadre référentiel et se manifeste linguistiquement par l'émergence d'un néologisme formel ou sémantique et la construction ou la reconstruction, lorsqu'il s'agit d'un nouvel usage, du signifié de puissance du lexème, opération qui est le corollaire de l'intégration du néologisme dans le système linguistique.

Tous les exemples évoqués lors de notre étude tendent à prouver que l'actualisation en discours d'un nouveau lien référentiel voué à la stabilité est susceptible d'exercer une influence sur la perception de la configuration sémantique du lexème ; ainsi assiste-t-on à une réorganisation qui permet de dégager les sèmes inhérents, qui, par exemple, pour *souris* ne comprendraient plus « animé » mais sans doute « petitesse », « mobilité », « furtivité », etc. Cependant, il faudrait éviter d'en déduire mécaniquement que le référent influe directement et constamment sur le sens sinon les phénomènes de pluriréférentialité et de coréférentialité seraient réductibles aux phénomènes linguistiques d'homonymie et de synonymie.

L'examen d'unités lexicales polysémiques dont une des acceptions est réputée spécialisée tend à démontrer que, si le sens scientifique ou technique demeure partiellement obscur pour le public non-averti, la difficulté de compréhension éprouvée par ce dernier ne peut être imputée à un fonctionnement linguistique marginal du vocable. Il semble, en effet, qu'une unité lexicale polysémique employée dans un contexte spécialisé soit susceptible de signifier autre chose, c'est-à-dire de s'écarter du sens prototypique, sans pour autant signifier autrement. La prédominance de l'aspect référentiel, envisagée par L. Guilbert, ne peut être, à notre avis, considérée comme une caractéristique linguistique du terme techno-scientifique

mais plutôt comme une caractéristique déterminante de la communication savante ou tout particulièrement de la représentation que l'on s'en fait.

### Références bibliographiques

- Benveniste, Émile. 1974. *Problèmes de linguistique générale*. Tome 2. Paris : Gallimard.
- Durieux, Christine. 1998. « La didactique de la traduction médicale » en Félix, L. – Ortega, E. (eds.) *Traducción e Interpretación en el ámbito biosanitario*. Granada : Comares, coll. « Interlingua », 59-78.
- Frege, G. 1971. *Écrits logiques et philosophiques*. Paris : Seuil.
- Guilbert, Louis. 1975. *La créativité lexicale*. Paris : Larousse.
- Lerat, Pierre. 1995. *Les langues spécialisées*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Marin, R. 1990. « La définition «naturelle» », dans Chaurand-Mazière (eds.). *La définition*. Paris : Larousse, 86-95.
- Otman, Gabriel. 1998. *Les mots de la cyberculture*. Paris : Bellin. Collection « le français retrouvé ».
- Robert, Paul et al. 1990. *Le Petit Robert 1. Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Saussure, Ferdinand (de). 1915/1968. *Cours de linguistique générale*. T. de Mauro (ed.), Paris : Payot 1978.
- Searle, J. 1995/1998. *L'intentionnalité. Essai de philosophie de l'esprit*. Paris : Minuit.